

UltimInfo présent dans l'hebdomadaire
RiskAssur-Hebdo numéro 210,
pages 16 et 17, le 25 février 2011

Déshérence et contrats non réclamés, combien de milliards ?

Frédéric Monot

Particulièrement utilisées en matière d'assurance, vie, décès, voyage ou obsèques, les notions de contrat non réclamés ou en déshérence commencent à se faire lentement connaître du grand public, tant en France qu'à l'international, et c'est une bonne chose !

Peut-on chiffrer la déshérence ?

Très difficile à dire, et en France les professionnels ne s'accordent pas sur les estimations qui vont du simple milliard (la FFSA) à près de 30 milliards (voir la décision 41 du premier rapport de la commission pour la libération de la croissance française, présidée par Monsieur Attali et comprenant des personnalités de la finance telles que Monsieur Bébéar).

Mais ce qui est certain c'est que la volonté des souscripteurs décédés n'est pas respectée et que de nombreux bénéficiaires sont spoliés d'un patrimoine financier qui leur est dû à hauteur de plusieurs milliards...

Comment survient la déshérence ?

Malheureusement, très facilement selon les deux scénarios suivants qui peuvent du reste se cumuler !

Cause A : la compagnie d'assurance procède au dénouement du contrat, mais elle ne retrouve plus les bénéficiaires dont les adresses (qui n'ont pas été mises à jour par les souscripteurs) sont devenues obsolètes.

A la décharge des assureurs, ils ne possèdent pas encore de boule de cristal pour tout deviner ! Mais à la charge des souscripteurs, ils devraient être autant vigilants à surveiller les performances de leur patrimoine financier que le contenu de leurs clauses bénéficiaires...

Cause B : la compagnie d'assurance n'a pas connaissance

du
cès



dé-
du

du souscripteur et le contrat continue sa vie. Elle a cependant une petite chance de se rattraper, grâce aux proches, quand ces derniers recevront le courrier annuel pour le règlement de la prime, sous réserve que le domicile n'ait pas été vendu après le décès du souscripteur et qu'ils y demeurent pour effectivement recevoir ce courrier...

Comment anticiper la déshérence ?

Cause A : s'assurer au fil du temps que l'identité des bénéficiaires est à jour, et ne pas oublier d'informer rapidement la compagnie d'assurance de tout changement.

C'est justement pour aider les souscripteurs que le Pack Basic, proposé gratuitement sur le site www.ultiminfo.com, leur permet de facilement gérer les clauses bénéficiaires et de mettre à jour l'identité de tous ses bénéficiaires.

Cause B : pour avoir connaissance du décès du souscripteur, la méthode radicale martelée par les compagnies d'assurance consiste à inciter les souscripteurs à prévenir, de leur vivant, tous leurs bénéficiaires. Encore faut-il que les bénéficiaires disposent ainsi d'informations précises et régulièrement à jour sur le contrat et la compagnie qui le détient.

Ainsi les bénéficiaires jouent-ils le rôle de sentinelle, mais au prix de la confidentialité, sacrifiée par le souscripteur.

(Suite page 17)

(Suite de la page 16)

C'est justement pour ne plus avoir à sacrifier cette confidentialité et automatiquement procurer, après le décès du souscripteur, aux compagnies d'assurance comme aux bénéficiaires les informations utiles et nécessaires pour mutuellement déclencher le dénouement du contrat, que le Pack Sérénité a été mis au point par UltimInfo.

En conclusion, la clé de la déshérence, c'est le souscripteur qui la possède entre ses mains. Lui seul a connaissance des informations précises et utiles au dénouement de ses contrats.

Mais s'il ne les communique pas ou partiellement de son

vivant, leur reconstitution posthume sera très hasardeuse et pénible pour les bénéficiaires.

C'est pourquoi, s'il est louable de mettre sur pied des solutions légales pour aider les bénéficiaires à retrouver leur du, autrement plus efficaces sont les solutions destinées à aider les souscripteurs, de leur vivant, à mieux préparer cette transmission de leur patrimoine.

Plutôt que de tenter à grand frais de retrouver des capitaux perdus, vaut mieux éviter qu'ils se perdent !

C'est à partir de cette analyse que le site www.ultiminfo.com a vu le jour et propose le premier service online destiné aux souscripteurs, afin de supprimer les risques de déshérence bien avant qu'ils n'apparaissent.